



RAPPORT ANNUEL

Assemblée générale annuelle

2024





SOMMAIRE

- Message du président 1
- Message du directeur régional 2
- Mission et portrait de la Fédération / Instances de la Fédération 3
- Territoire de la Chaudière-Appalaches 4
- Conseil d'administration de la Fédération au 31 juillet 2024 5
- Représentations 6
- Comités internes 2023-2024 7
- Comité d'aménagement, d'environnement et de zonage 8
- Comité de mise en marché et ferme de proximité 10
- Comité vie syndicale et communications 12
- Comité de main-d'œuvre et de prévention 14
- Personnes-ressources au 31 juillet 2024 16
- Suivi des résolutions 2023 17
- SCF Conseils Chaudière-Appalaches Inc. 20
- Procédure des assemblées délibérantes en séance plénière 21
- Journée Portes ouvertes 2024 22
- Nos partenaires provinciaux 23

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Les années se suivent et apportent leur lot de défis... et de surprises. En raison du 100^e anniversaire de l'Union, nous savions que 2024 allait marquer la mémoire collective. Puis, coup de théâtre : le printemps s'est avéré chaud pour bien des raisons. À la grandeur du Québec, nous, productrices et producteurs, avons emboîté le pas de nos cousins européens, afin de dénoncer publiquement la crise agricole et le ras-le-bol généralisé dans le milieu. Qui aurait pensé qu'avec 100 ans d'histoire, nous n'aurions qu'à consulter les journaux de la dernière année pour comprendre l'importance de rester uni?

L'année 2024 passera non seulement à l'histoire en raison de ce vent de mobilisations qui, rappelons-le, a permis de récolter des engagements fermes de notre gouvernement, ainsi que l'affirmation d'une crise. La somme de nos efforts a pesé suffisamment lourd dans la balance pour que notre premier ministre, M. François Legault, réponde lui-même à nos demandes. Pour une première fois dans l'histoire du Québec, un premier ministre s'est déplacé au bureau d'une centrale syndicale, à la Maison de l'UPA, afin d'offrir des solutions. Ce seul geste demeure un exploit en soi.

Gardons toutefois en tête que la partie n'est pas encore gagnée. La nouvelle Politique bioalimentaire du Québec, qui entrera en vigueur en 2025, sera déterminante quant à la reconnaissance de notre profession. Les productrices et producteurs doivent être au cœur de celle-ci. Trop souvent, on oublie qu'au cours des 50 dernières années, l'autonomie alimentaire du Québec est passée de 75 % à 35 % et que, malheureusement, elle continue de se détériorer. Cette politique doit renverser la vapeur plus tôt que trop tard.

En avril dernier, j'étais également à vos côtés lors de notre mobilisation, à Sainte-Marie. J'étais fier de nous voir tous réunis afin de faire avancer notre cause. Voilà une démonstration concrète de la force de notre organisation qui justifie sa raison d'être même après 100 ans. Lors de cette journée, plusieurs avaient des slogans originaux, dont certains résonnent encore dans ma mémoire, comme celui-ci : « Besoin d'un 2^e emploi pour boucler les fins de mois, c'est normal? » Pour bon nombre, je crains que cette situation soit toujours inchangée. D'où l'importance de maintenir nos revendications dans l'actualité.

Puis, le printemps chaud et hâtif a tout de même redonné le sourire aux acéricultrices et acériculteurs de la Chaudière-Appalaches, qui ont connu une année record. Par la suite, les températures élevées de juin ont devancé les récoltes maraîchères et fruitières. Bien que l'abondance fût au rendez-vous pour les productrices et producteurs de la région, celle-ci l'était aussi dans les provinces voisines. Résultat : la surabondance a joué les trouble-fête sur les tablettes de nos épiceries, faisant chuter drastiquement les prix, notamment celui des bleuets.

Quant à la protection du territoire agricole de la Chaudière-Appalaches, tous nos efforts devront être maintenus, puisque l'accapement de nos terres demeure plus présent que jamais. Nous n'avons qu'à penser au dossier stagnant des terres de Rabaska, les projets éoliens qui ne cessent de se multiplier, sans parler du ressuscité troisième lien. Quelques heures seulement après cette annonce, des agents immobiliers se sont bousculés chez les productrices et producteurs de la Rive-Sud avec des offres d'achat hostiles. Voilà pourquoi nous devons veiller quotidiennement à protéger le 2 % des terres en culture actives.

Dans le secteur porcin, le pire semble maintenant derrière les éleveuses et éleveurs, qui se sont entendus collectivement sur une décroissance commune. Néanmoins, lorsque nous possédons une entreprise agricole, peu importe la production, il est déchirant de la voir décroître tout en restant positif. L'enjeu quant à l'accès à des abattoirs de proximité est toujours un sujet d'actualité. Ceci est un bref portrait de notre réalité régionale qui justifie pleinement nos actions collectives et les efforts à maintenir.

Enfin, je profite de cette tribune pour souligner le travail exceptionnel des membres du personnel de la Fédération qui, pendant que nous vaquons à nos occupations premières, font cheminer avec rigueur et professionnalisme tous les dossiers qui nous concernent. D'ailleurs, je ne pourrais passer sous silence le départ à la retraite de notre directeur régional, M. Roch Poulin. En 1980, M. Poulin s'est joint à l'équipe de la Fédération de l'UPA de la Beauce. À la barre de la direction régionale depuis maintenant 14 ans, M. Poulin a aussi agi à titre de secrétaire des instances de la Fédération. Il a su nous guider avec savoir-faire, tout en faisant preuve d'une très grande loyauté.

Bien entendu, je ne pourrais assumer la présidence sans le précieux soutien de ma famille, particulièrement celui de ma conjointe. Sophie partage ma passion sans borne pour le syndicalisme agricole et je suis choyé de compter sur son appui indéfectible. Je remercie également les administratrices et administrateurs des syndicats locaux et spécialisés de la Fédération, ainsi que les membres du conseil d'administration pour la confiance accordée. Je suis honoré de m'impliquer aux côtés de gens aussi engagés envers la cause de l'agriculture, une cause noble et essentielle.

Le président,



James Allen



MESSAGE DU DIRECTEUR RÉGIONAL

Avec un sentiment d'accomplissement

Chaque année, je profite de cette tribune pour présenter le rapport d'activités de notre organisation. Force est de constater que, d'année en année, les défis ne manquent pas : dossiers de mobilisations syndicales, de protection de la zone agricole et de la pratique agricole, de la promotion des produits régionaux et j'en passe!

Afin de répondre aux productrices et producteurs sur une base individuelle, pour accompagner les syndicats locaux et spécialisés, et pour apporter du support aux instances décisionnelles, nous avons poursuivi le travail amorcé l'an dernier, lequel vise à optimiser nos processus organisationnels. Comme tout changement, cette restructuration interne a amené des questionnements, des doutes et parfois des inconforts. Toutefois, des pas dans la bonne direction en matière d'efficience sont observés et de la rigueur dans la gestion financière devra être maintenue pour la suite.

Une telle démarche ne peut être le fait que d'une seule personne. Je tiens à rappeler que, depuis des années, je compte sur des collègues de confiance pour réaliser notre mission, et ce, tant à la Fédération qu'au SCF Conseils Chaudière-Appalaches Inc. (SCF Conseils) : adjointes, directrices adjointe, des opérations, des ressources humaines et des finances.

Pour les années à venir, je suis optimiste. Dans le cadre d'une activité où étaient invités les membres du conseil d'administration de la Fédération, le personnel de l'UPA et du SCF Conseils, en poste à Sainte-Marie et à Saint-Georges, ensemble nous avons eu l'occasion d'échanger sur nos valeurs communes. Je crois qu'elles auront un impact sur les façons d'être et d'agir tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre Fédération régionale. En résumé :

- Par le **respect**, reconnaître la valeur et la dignité de chacune et chacun;
- Par la **coopération**, travailler ensemble en mettant de côté les egos pour le bien de l'équipe;
- Par l'**intégrité**, agir avec honnêteté, en faisant preuve de responsabilité et de loyauté envers l'organisation;
- Par le **professionnalisme**, viser l'excellence, cultiver nos compétences, respecter les normes et les standards de notre secteur.

Je crois fermement qu'au sein de notre organisation, nos valeurs doivent non seulement être énoncées, mais également s'enraciner et se renforcer, afin que, chaque jour, elles guident nos relations et nos actions et qu'elles soient le reflet de qui nous sommes en tant qu'équipe.

Enfin, avec vous, productrices et producteurs, depuis maintenant plus de 40 ans, j'ai un sentiment d'accomplissement. Ce sentiment, que certains définissent comme étant une satisfaction profonde liée à la réalisation de tâches significatives, à l'atteinte d'objectifs personnels et à la contribution à des résultats concrets, je le vis pleinement à cette étape-ci de ma carrière professionnelle que je complète cette année.

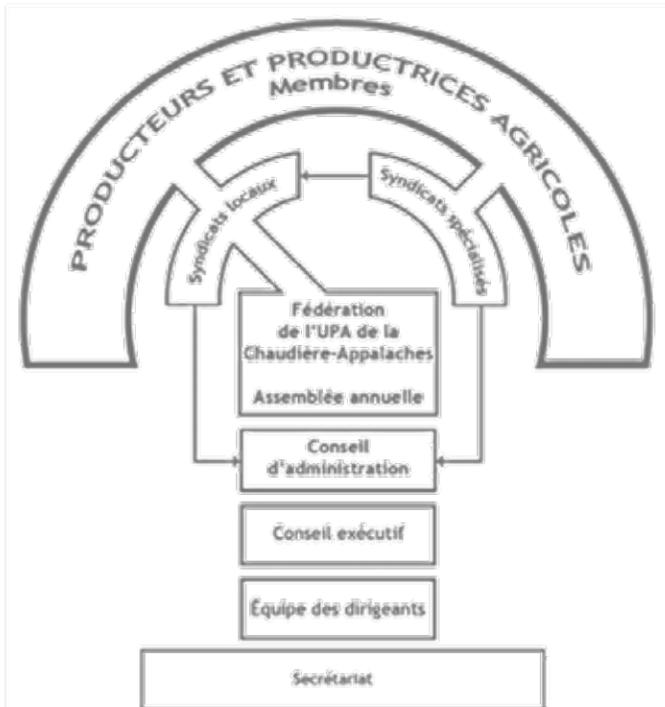
Avec toute ma gratitude et mon respect, je vous salue.

Le secrétaire et directeur régional,

Roch Poulin



MISSION ET PORTRAIT DE LA FÉDÉRATION



La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches a pour mission l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, particulièrement de :

- Regrouper les syndicats de productrices et producteurs agricoles de son territoire;
- Coordonner l'action et les activités de ses syndicats affiliés;
- Étudier les problèmes relatifs à la profession agricole;
- Surveiller et inspirer toute législation intéressant ses membres.

La Direction de la Fédération voit, de concert avec les instances, à la coordination générale des activités de l'Union en Chaudière-Appalaches. Ainsi, elle assume le secrétariat, la trésorerie, la gestion du personnel et fait le suivi des dossiers syndicaux avec les responsables de secteurs respectifs. Dans l'exécution de leurs mandats, le conseil d'administration et le conseil exécutif délèguent l'étude de différents dossiers à des comités de travail (voir page 7).

INSTANCES DE LA FÉDÉRATION

Assemblée générale annuelle

Elle a les pouvoirs les plus étendus et est la principale instance de direction de la Fédération. Elle prend connaissance, entend et approuve les rapports produits. Elle élit des membres du conseil d'administration conformément aux règlements. Elle nomme la ou le comptable externe. Elle peut demander la formation de comités spéciaux pour la réalisation de certains projets. Elle prend les décisions et donne les directives relatives à la bonne marche de la Fédération. En 2023, l'assemblée générale annuelle a eu lieu le 24 octobre. Au cours de la rencontre, 164 personnes déléguées ont participé. Journalistes, partenaires et autres productrices et producteurs ont pu assister aux allocutions du président régional, M. James Allen, et du représentant de la Confédération, M. Paul Doyon.

Conseil d'administration

Il s'occupe de la direction générale de la Fédération et voit au suivi des décisions de l'assemblée générale. Il statue sur les recommandations des comités de travail auxquels il confie différents mandats. Les membres du conseil d'administration se sont réunis à sept reprises au cours de la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024. Nous tenons à remercier M. Valère Bolduc, M. Bertrand Gagné, M. Jean Lambert, M. William Lemelin et M. Stéphane Veilleux pour leur contribution au cours de la dernière année.

Conseil exécutif

Il administre les affaires courantes de la Fédération, étudie et recommande le budget qu'il soumet au conseil d'administration, autorise des dépenses administratives et, d'une façon générale, voit à la bonne marche de la Fédération et règle les problèmes qui exigent des décisions rapides. Il doit faire rapport au conseil d'administration chaque fois que celui-ci se réunit. Il surveille l'application des règlements de la Fédération et voit à ce que chaque administratrice et administrateur, ainsi que chaque syndicat affilié s'occupent des devoirs de sa charge et respectent les règlements de la Fédération. Il adopte les politiques d'embauche de personnel et surveille leur application. Le conseil exécutif s'est réuni à cinq reprises au cours de la dernière année.

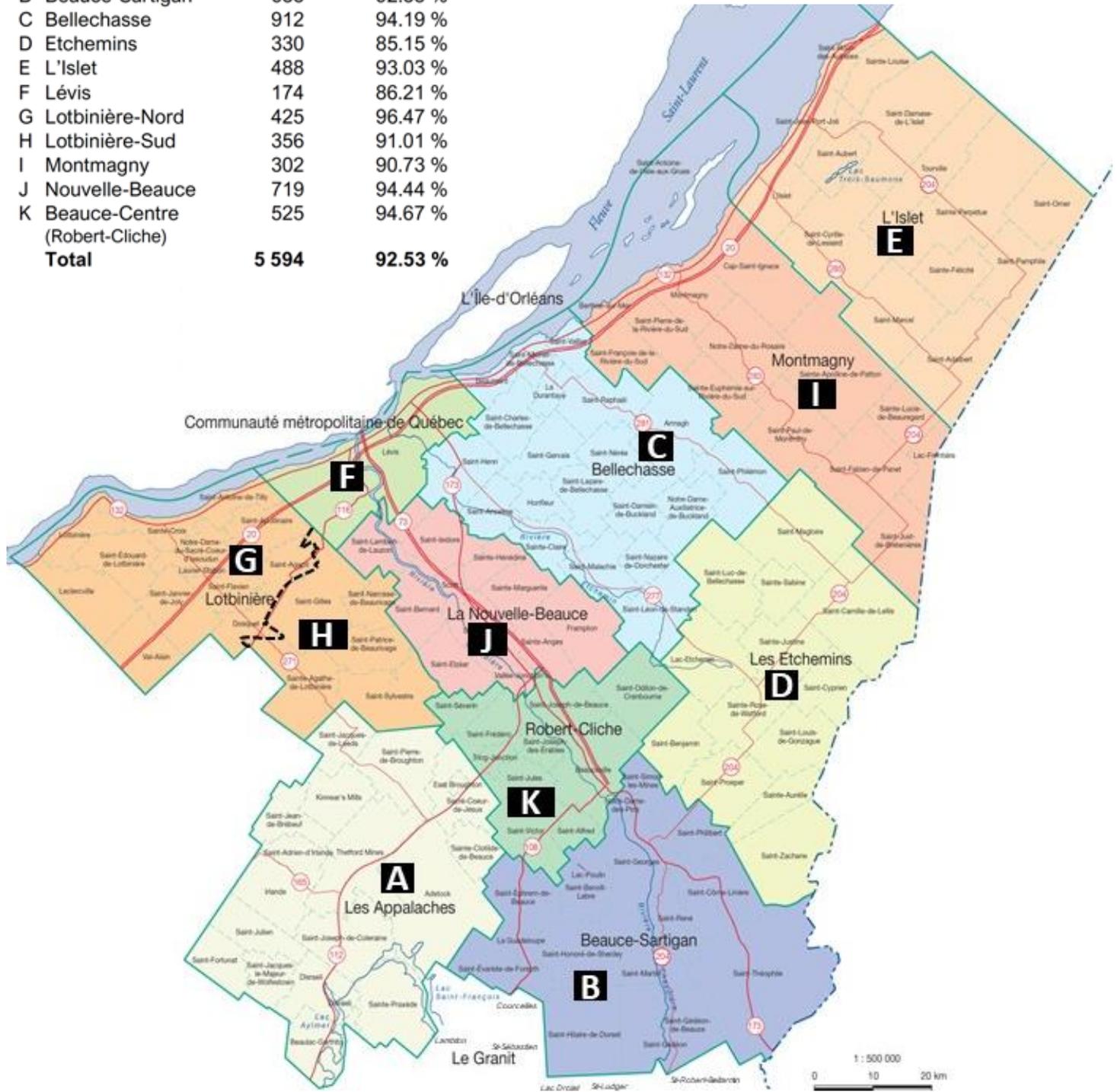
Équipe des dirigeants

Elle est composée du président, de la première vice-présidente et du deuxième vice-président. Au cours de cet exercice financier, elle s'est réunie à différentes reprises dans le but d'assurer le suivi des affaires courantes.

TERRITOIRE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

UPA de la Chaudière-Appalaches

Syndicats locaux au 31 juillet 2024	Nombre de fermes	Pourcentage de membres
A Appalaches	730	90.68 %
B Beauce-Sartigan	633	92.58 %
C Bellechasse	912	94.19 %
D Etchemins	330	85.15 %
E L'Islet	488	93.03 %
F Lévis	174	86.21 %
G Lotbinière-Nord	425	96.47 %
H Lotbinière-Sud	356	91.01 %
I Montmagny	302	90.73 %
J Nouvelle-Beauce	719	94.44 %
K Beauce-Centre (Robert-Cliche)	525	94.67 %
Total	5 594	92.53 %



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION AU 31 JUILLET 2024



James Allen
Président
Saint-Anselme



Natacha Lagarde
1^{re} vice-présidente
Lac-Échemin



Pascal Leclerc
2^e vice-président
Saint-Martin



Frédéric Labrecque
CE - Saint-Bernard
Lait



René Roy
CE - Saint-Jules
Porc



Christian St-Pierre
CE - Lac-Échemin
Étchemins



Daniel Samson
CE - Saint-Narcisse-de-
Beaurivage - Lotbinière-Sud



Robert Beaumont
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-
Sud - MRC de Montmagny



Michel Beausoleil
Saint-Jean-Port-Joli
Autre production végétale



Bertrand Bédard
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Bovin



Ghislain Bélanger
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Grains



Sébastien Charrois
Saint-Aubert
Volaille



Caroline Dion
Saint-Bernard
Agricultures



Jean-Denis Doyon
Saint-Sylvestre
Autre production animale



Cavila Dubé
Lévis
Maraisier



Carol Fortin
Saint-Honoré-de-Sherley
Bois



Serge Guay
Saint-Lambert-de-Lauzon
Ferme de proximité



Josiane Jean
Saint-Jacques-de-Leeds
Appalaches



Jenny Lehoux
Saint-Elzéar
La Nouvelle-Beauce



Michel Maheux
Beauceville
Beauce-Centre



Jean Malo
Saint-Nérée-de-Bellechasse
Bellechasse



Denis Paquet
Saint-Antoine-de-Tilly
Lotbinière-Nord



Steve Pelletier
Saint-Aubert
L'Islet



Francis Roy
Saint-Prospère
Acériculture



Sophie Roy
Notre-Dame-des-Pins
Beauce-Sartigan



Andrée-Anne St-Pierre
Lac-Échemin
Relève



Jean-Paul Tardif
Lévis
Lévis



Roch Poulin
Directeur régional et secrétaire
de la Fédération



Geneviève Lapointe
Directrice régionale adjointe
de la Fédération

REPRÉSENTATIONS

Pour maintenir un lien entre les productrices et producteurs et leur milieu, les représenter, défendre leurs intérêts, développer des projets collaboratifs ou obtenir des informations qui les concernent, des représentantes et représentants de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches siègent à différents comités et conseils d'organismes.

Au 31 juillet 2024, la Fédération a été représentée au sein des comités et organismes suivants :

EN RÉGION

Rencontres régionales UPA-MAPAQ-FADQ

- James Allen, Natacha Lagarde, Pascal Leclerc, Roch Poulin, Geneviève Lapointe

Comité multipartite sur la gestion des fumiers et l'agriculture durable en Chaudière-Appalaches

- James Allen, Mathieu Roy

Collectif régional en formation agricole de la Chaudière-Appalaches (CRFA)

- James Allen, Sandy Roy

Conseil d'établissement du Centre de formation agricole de Saint-Anselme

- James Allen

Comité régional du projet pilote de récupération des plastiques agricoles

- James Allen, Isabelle Lessard, Bélaïs Nyete-Diebe

SCF Conseils Chaudière-Appalaches Inc.

- James Allen, Natacha Lagarde

À LA CONFÉDÉRATION

Conseil général

- James Allen, Natacha Lagarde

Conseil exécutif – Secteur régional

- James Allen

Comités et tables de travail de l'UPA

- James Allen
 - Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des gaz à effet de serre;
 - Table de travail sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural;
 - Table de travail sur la sécurité du revenu et les outils financiers;
 - Comité de supervision du directeur général;
 - Comité des résolutions;
 - Sous-comité sur la protection d'assurance récolte foin;
 - Sous-comité de formation et d'apprentissage en milieu de travail.

Conseil régional de l'environnement de la Chaudière-Appalaches (CRECA)

- Pascal Leclerc

UPA-CISSS-ACFA

- James Allen, Jean-Philippe Carrier

Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches

- Daniel Samson, Jean Lambert

Table régionale sur la faune

- Pascal Leclerc

Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA)

- Natacha Lagarde

Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Chaudière-Appalaches (CRPMT)

- Roch Poulin

Comité directeur de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches

- Roch Poulin

- Natacha Lagarde
 - Table de travail sur la fiscalité municipale agricole, l'aménagement du territoire et le développement régional.
- Natacha Lagarde, Jean-Philippe Carrier
 - Table pour le développement des marchés de proximité.

Délégation auprès d'organismes apparentés

- James Allen
 - AGRICarières – Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole;
 - Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ);
 - Commission professionnelle de l'agriculture (UPA-Sollio Groupe Coopératif);
 - Fédération canadienne de l'agriculture (FCA).

COMITÉS INTERNES 2023-2024

CONSEIL EXÉCUTIF DE LA FÉDÉRATION

- James Allen, président
- Natacha Lagarde, 1^{re} vice-présidente
- Pascal Leclerc, 2^e vice-président
- Frédéric Labrecque
- René Roy
- Daniel Samson
- Christian St-Pierre
- Geneviève Lapointe, directrice régionale adjointe
- Roch Poulin, directeur régional, secrétaire

COMITÉ DES RÉOLUTIONS

- James Allen, président
- Natacha Lagarde
- Pascal Leclerc
- Geneviève Lapointe, directrice régionale adjointe
- Roch Poulin, directeur régional, secrétaire

COMITÉ DE VÉRIFICATION

- Daniel Samson, président
- Robert Beaumont
- Michel Maheux
- Comptable du SCF, secrétaire

COMITÉ VIE SYNDICALE ET COMMUNICATIONS (CVSC)

- Pascal Leclerc, président
- Michel Beausoleil
- Jean-Denis Doyon
- Jenny Lehoux
- Denis Paquet
- Sophie Roy
- Christian St-Pierre
- Amélie Carrier, conseillère en communication et marketing
- Geneviève Lapointe, directrice régionale adjointe, secrétaire

COMITÉ D'AMÉNAGEMENT, D'ENVIRONNEMENT ET DE ZONAGE (CAEZ)

- James Allen, président
- Pascal Leclerc
- Frédéric Labrecque
- Jean Malo
- Steve Pelletier
- Andrée-Anne St-Pierre
- Jean-Paul Tardif
- Mathieu Roy, conseiller en aménagement, secrétaire

COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ ET FERME DE PROXIMITÉ (CMMFP)

- Natacha Lagarde, présidente
- Annie Bilodeau
- Sébastien Charrois
- Cavila Dubé
- Claude Dufour
- Serge Guay
- Mary-Jo Gibson
- Josiane Jean
- Michel Labonté
- Mario Leclerc
- Élisabeth Martel
- Philippe Tremblay
- Evans Veilleux
- Jean-Philippe Carrier, conseiller
- Marc-Antoine Parent, secrétaire

COMITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE ET DE PRÉVENTION (CMOP)

- James Allen, président
- Bertrand Bédard
- Ghislain Bélanger
- Caroline Dion
- Carol Fortin
- Francis Roy
- René Roy
- Sandy Roy, secrétaire

COMITÉ D'AMÉNAGEMENT, D'ENVIRONNEMENT ET DE ZONAGE (CAEZ)

CAEZ

La protection de l'environnement est une préoccupation majeure pour tous et la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches n'est pas en reste. Depuis plusieurs années, elle s'implique de plus en plus dans des actions agroenvironnementales, en collaborant à des projets qui visent à améliorer et préserver les sols, à gérer l'eau, à enrichir la qualité de l'air et à protéger certaines espèces.

Le CAEZ soutient également les syndicats locaux dans la défense des intérêts des productrices et producteurs de la région concernant les enjeux en aménagement du territoire, tels que les dossiers énergétiques et les nouveaux cadres législatifs et, en environnement, par le biais de programmes pour appuyer les initiatives agroenvironnementales.

Initiatives agroenvironnementales dans la région de la Chaudière-Appalaches

Depuis 2021, plusieurs initiatives agroenvironnementales ont été initiées par la Fédération. Voici les six qui ont offert, aux productrices et producteurs de la région, un accompagnement personnalisé pour réaliser la création de la biodiversité :

- **ALUS (Alternative Land Use Services) Chaudière-Appalaches** : programme visant à promouvoir, améliorer et maintenir les services écosystémiques sur les terres agricoles de la région. Plus de 20 exploitations agricoles ont mis en œuvre des projets environnementaux, tels que : des haies brise-vent, des bandes riveraines élargies et des coulées agricoles;
- **Mobilisation de la communauté agricole de la Chaudière-Appalaches pour la conservation des espèces en péril et de leur habitat** : projet lancé en février, d'une durée de trois ans, et financé par Environnement et Changement climatique Canada visant à accroître la qualité et la quantité d'habitats disponibles pour une dizaine d'espèces en péril ciblées en milieu agricole de la Chaudière-Appalaches;
- **Réseau bio-conventionnel, plus d'échanges pour moins de pesticides** : projet collectif coordonné par les fédérations de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie et du Bas-Saint-Laurent, dans le cadre du Plan d'agriculture durable (PAD) 2020-2030. Il a pour objectif de promouvoir le partage des connaissances entre les productrices et producteurs conventionnels et biologiques au travers de séances d'information, d'ateliers de discussion et de visites de démonstration. Ce projet se terminera en décembre 2024;
- **Agriclimat, des fermes engagées pour le futur** : initiative des productrices et producteurs agricoles du Québec ayant pour but de comprendre davantage les effets des changements climatiques sur les productions agricoles et de mettre en œuvre des méthodes plus adaptées. La troisième phase débutera en novembre 2024;

- **Adaptation des entreprises de la Chaudière-Appalaches aux changements climatiques et soutien dans le processus de crédit carbone** : projet qui, depuis février 2022, a permis à près d'une dizaine de productrices et producteurs de bénéficier d'un accompagnement spécialisé pour définir un diagnostic d'impact des changements climatiques à la ferme. L'objectif est de sensibiliser les productrices et producteurs aux bonnes pratiques, afin de favoriser une meilleure adaptation aux changements climatiques;
- **Solutions Agricoles pour le climat – Laboratoires Vivants (SAC-LV)** : programme initié en décembre 2023, qui a pour but d'améliorer les pratiques de gestion qui ciblent la séquestration du carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en milieu agricole en s'inspirant de l'approche de laboratoire vivant.

Ces projets visent à encourager et à faire connaître les méthodes agricoles durables et respectueuses de l'environnement, tout en apportant une aide financière aux productrices et producteurs dans leur démarche vers ce changement.

Aménagement du territoire et zonage

La dernière année a été particulièrement intense en matière de consultation et de démarche gouvernementales visant l'aménagement du territoire et la protection du territoire agricole.

SUJETS PROVINCIAUX

La consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles (CNTAA)

- Initiative ayant pour but d'obtenir la collaboration de la population et des intervenantes et intervenants du milieu agricole, afin de favoriser la mise en valeur du territoire et des activités agricoles;
- Thématiques abordées : le territoire agricole, les activités agricoles et la propriété des terres agricoles;
- Participation de la Fédération à l'ensemble des activités de consultation;
- Rédaction d'un mémoire au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) concernant la thématique sur les activités agricoles;
- Position de la Fédération visant la conservation et la consolidation des mesures pour la protection du territoire et des activités agricoles.

Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT)

- Participation aux consultations menant à la publication des orientations gouvernementales en mai 2024;
- Préoccupations de la Fédération concernant :
 - L'orientation 3 : planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole, de manière à assurer sa protection, la mise en valeur de son plein potentiel et à créer un cadre propice à la pratique des activités agricoles;
 - L'orientation 4 : consolider les milieux de vie existants et planifier les transports de façon intégrée, afin de favoriser la mobilité durable, de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles.

Démarche de modernisation du Règlement sur les exploitations agricoles (REA)

- Participation, à l'automne 2023, aux quatre ateliers d'échanges :
 - Installations d'élevage et de stockage;
 - Introduction d'autres activités;
 - Gestion de la fertilisation;
 - Réflexion sur les bassins versants.
- Représentations pour la levée de l'interdiction d'accroître les superficies en culture.

SUJETS RÉGIONAUX

Plan directeur de mobilité de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

- Consultation par la Caisse de dépôt et de placements du Québec – Volet Infrastructure (CDPQ-Infra) dans le cadre de la réalisation du Plan directeur de mobilité de la CMQ, publié le 11 juin dernier;
- Position favorable de la Fédération aux gains de mobilité sur le territoire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sans empiètement sur le territoire ni impact sur les activités agricoles;
- Préoccupations sérieuses émises par la Fédération concernant le troisième lien, quant aux répercussions sur le territoire agricole, notamment l'étalement urbain, et l'augmentation de la pression foncière sur les communautés rurales avoisinant le site choisi.

Prolongement de l'autoroute 73

- Rencontres multiples avec les intervenantes et intervenants au dossier et les propriétaires visés;
- Rencontre avec les propriétaires impactés et BHLF avocats pour connaître le cadre légal des démarches en cours;
- Dépôt d'une demande au Fonds de défense professionnelle (FDP) pour interpréter l'article 143 de la *Loi concernant l'expropriation*.

Projet éolien Lotbinière Ndakina

- Représentations pour soulever l'insatisfaction de la Fédération quant au choix de ce projet éolien se situant en zone agricole dynamique;
- Participation au comité de liaison du projet pour assurer une veille des étapes en cours, et à venir, notamment les consultations menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la demande d'autorisation à la CPTAQ.

Projet éolien Saint-Paul

- Rencontres avec le promoteur et les intervenantes et intervenants du milieu pour la présentation du projet et des préoccupations de la Fédération à cet égard;
- Présentation de la demande à la CPTAQ, avant le dépôt, pour soulever les éléments contraignants résiduels.

Connexion du futur site de Microsoft

- Rencontres avec les représentants d'Hydro-Québec pour le projet de raccordement du futur site de Microsoft;
- Travaux afin d'identifier les tracés ayant le moins d'impact sur le territoire et les activités agricoles.

Rabaska

- Suspension du traitement de la demande d'inclusion déposée à la CPTAQ par le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), le 22 mars;
- Réalisation d'un communiqué de presse, le 5 juin, pour partager le projet d'unir : Collectif Sauvetage, Alliance SaluTERRE, Nature Québec, Fiducie Agricole UPA-Fondation et l'UPA, pour la conservation des milieux naturels d'intérêt sur le site, et la poursuite de l'agriculture telle qu'elle y est exercée;
- Publication, le 26 juin, du décret 1018-2024 soustrayant à la compétence de la CPTAQ le traitement de la demande d'inclusion par le groupe GIRAM.

Mise à jour de la Politique d'aménagement de la Fédération

- Adoption, après des mois de travail, d'une nouvelle Politique d'aménagement de la Fédération;
- Formation à venir pour des membres du personnel et les administratrices et administrateurs des syndicats locaux.



COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ ET FERME DE PROXIMITÉ (CMMFP)

Première année du nouveau CMMFP

Afin de mieux définir le champ d'action de la Fédération en termes de commercialisation et de transformation et d'accorder plus d'attention aux enjeux des fermes de proximité, il a été décidé, à l'automne 2023, de fusionner le Comité de développement de l'agriculture et la Table des représentants des fermes de petite taille.

Parmi les quatre personnes représentantes déléguées par la Fédération (incluant une dirigeante ou un dirigeant), les représentantes et représentants des fermes de proximité dans les syndicats locaux sont invités à y siéger. Les membres du Comité se sont réunis à deux reprises au cours de la dernière année.

Voici certains mandats confiés à ce nouveau Comité :

- Permettre des échanges d'information sur des dossiers d'intérêt, dont ceux de la Table provinciale pour le développement des marchés de proximité;
- Collaborer au développement de la commercialisation et de la transformation en région;
- Appliquer la Politique de promotion des produits régionaux de la Fédération et administrer le budget.

Nouvelle section Mise en marché et fermes de proximité sur le site Web de la Fédération

Cette nouvelle section, en plus d'une liste d'autres outils et ressources, contient quatre grands sujets, soit :

- Promotion (faire rayonner son entreprise);
- Formation (maintenir et développer ses compétences);
- Service-conseil (lancer, diversifier ou faire croître son entreprise);
- Comité et politique de promotion.

Elle est accessible sur le site de la Fédération (<https://chaudiere-appalaches.upa.qc.ca/producteur>), dans l'onglet Outils et ressources.

Mangeons local plus que jamais!

La Fédération continue de promouvoir l'application Mangeons local plus que jamais!, lancée en août 2020. Les 153 points de vente de la région sont actuellement inscrits à l'application, dont :

- 121 fermes;
- 17 restaurants (aliments du Québec au menu);
- 4 marchés;
- 8 transformateurs;
- 2 microbrasseries.

Les productrices et producteurs intéressés peuvent toujours s'inscrire au www.mangeonslocal.upa.qc.ca/formulaire.

Soutien à la filière du bleuet en corymbe (Regroupement des bleuetières de la Chaudière-Appalaches)

- Coopérative réunissant 17 productrices et producteurs pour promouvoir le bleuet en corymbe, afin d'offrir un soutien au développement aux entreprises membres;
- Mobilisation à l'échelle provinciale, par l'intermédiaire de l'association Bleuets Corymbe Québec (mise en œuvre de la planification stratégique).

Groupe de travail sur les services d'abattage dans la région

- Le CMMFP a mandaté un groupe de travail, composé d'une personne représentant le Comité et de représentantes et représentants de syndicats spécialisés, afin d'analyser la question des services d'abattage régionaux;
- Les questions comme l'accessibilité, l'efficacité, la pérennité, les contraintes réglementaires et la téléinspection seront abordées;
- Les abattoirs de la région et des éleveuses et éleveurs, faisant de la mise en marché de proximité avec leur viande, seront interpellés dans les prochains mois.

Groupe de travail régional pour les fermes de proximité

Le groupe de travail régional pour les fermes de proximité, formé par le MAPAQ, La Financière agricole du Québec (FADQ), le Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches et la Fédération régionale s'est réuni à deux reprises, a organisé l'activité de formation L'Érable : L'ABC de la mise en marché et a collaboré à la consultation pour la planification stratégique du Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches.

Lors de sa séance du 30 mai, le CMMFP a accueilli Mme Vicky Jobin, consultante, M. Martin Larivière, directeur régional du Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches, et les autres membres du groupe de travail, afin de partager leurs préoccupations et leurs besoins quant aux services-conseils offerts aux fermes de proximité.

Collaborations et représentations

Au niveau régional, la Fédération offre sa collaboration à différents comités régionaux ou locaux, et initiatives de développement régional :

- TACA;
- Arrêts Gourmands de la Chaudière-Appalaches;
- Projet régional de sécurité alimentaire Les Radieux, visant la récupération et la valorisation des surplus de fruits et légumes ;
- Comité de suivi de projet de la communauté nourricière lévisienne.

Au niveau provincial, des représentantes et représentants de la Fédération siègent sur différentes instances :

- Table sur le développement des marchés de proximité;
- Table de développement de la production biologique;
- Rencontres des responsables régionaux de mise en marché.

Politique de promotion des produits agroalimentaires régionaux

La Fédération met à la disposition de chacun des syndicats locaux un budget pour la promotion, sous diverses formes, des produits et du savoir-faire agroalimentaire de la région. Plus de 4 300 \$ ont été octroyés pour différents dons ou commandites :

- Paniers de Noël de Moisson Beauce;
- Paniers de Noël des municipalités du secteur de Lotbinière-Sud;
- Dons à l'Essentiel des Etchemins;
- La tournée des Grands Ducs organisée par Destination Beauce (tournée de productrices et producteurs d'alcools);
- Voyage agrotouristique dans la Chaudière-Appalaches (activité de formation offerte aux productrices et producteurs et intervenantes et intervenants de la région);
- Marché Ostara du Patro de Lévis;
- Marché Archipel (Lévis);
- La chèvre & le chou - Marché de proximité de Montmagny-L'Islet-Bellechasse;
- Les Escapades de L'Islet;
- Goûtez Lotbinière;
- Festival Beauceron de l'érable;
- Paniers de produits locaux pour tirage au sort dans les expositions agricoles estivales.



COMITÉ VIE SYNDICALE ET COMMUNICATIONS (cvsc)

Accueil des nouvelles productrices et nouveaux producteurs

En Chaudière-Appalaches, une quinzaine d'ambassadrices et d'ambassadeurs, répartis sur le territoire, veillent à accueillir les nouvelles productrices et nouveaux producteurs. Ces rencontres personnalisées permettent d'expliquer la structure de l'UPA, son fonctionnement, ainsi que ses différents services et avantages. Il s'agit là d'un excellent moyen d'éveiller leur intérêt envers l'organisation qui les représente et, éventuellement, les amener à s'impliquer concrètement à l'avancement des dossiers qui les touchent.

Du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024, 65 accueils ont été faits sur le territoire de la Chaudière-Appalaches.

Table des syndicats locaux et spécialisés

La Table des syndicats locaux et spécialisés est une rencontre annuelle dédiée aux dossiers qui touchent autant les syndicats locaux que spécialisés. Il s'agit d'un moment rassembleur, lors duquel les participantes et participants peuvent obtenir des réponses à leurs questions, tout en échangeant sur leurs pratiques. Les présidentes et présidents, vice-présidentes et vice-présidents, ainsi que les secrétaires de l'ensemble des syndicats de la Fédération sont invités à participer à cette rencontre. En 2024, celle-ci a eu lieu le 1^{er} février, au Centre Caztel de Sainte-Marie. Mme Marie Champagne, directrice générale de Moisson Beauce, était présente à titre de conférencière.

Bulletins électroniques et journaux

- La Source d'information en Chaudière-Appalaches : infolettre envoyée aux administratrices et administrateurs servant à les informer des sujets liés aux instances, ainsi qu'aux dossiers et activités syndicales de la région. La fréquence de ce bulletin est variable;
- L'infolettre hebdomadaire : bulletin électronique acheminé à près de 3 550 abonnés comprenant des productrices et producteurs agricoles, les membres du personnel de la Fédération et de SCF Conseils, ainsi que divers partenaires du milieu agroalimentaire;
- L'U : revue distribuée six fois par année valorisant les actions syndicales réalisées par les différents affiliés de l'Union, en collaboration avec La Terre de chez nous (TCN), la Confédération et les fédérations régionales;
- Vision Terre et Forêt : journal spécialisé publié quatre fois par année et distribué aux abonnés de la TCN en Chaudière-Appalaches. On y trouve des nouvelles et des reportages destinés aux lectrices et lecteurs de la région, dont les contenus sont élaborés en partenariat avec Icimédias (qui regroupe L'Éclaireur Progrès, La Voix du Sud, l'Hebdo régional et Beauce Média).

Site Internet et médias sociaux

Lors de la dernière année, 25 736 personnes ont consulté le site Web de la Fédération régionale, ce qui représente plus de 70 utilisatrices et utilisateurs par jour ayant généré plus de 110 visites. D'ailleurs, le service des communications déploie des efforts importants quant à la diffusion de divers sujets d'actualité et de valorisation, autant sur son site Web que sur sa page Facebook, qui compte désormais près de 4 500 abonnés. Depuis septembre 2023, la Fédération a aussi un compte Instagram et LinkedIn, afin de rejoindre d'autres types de publics cibles.

Formation des élus

Le 16 janvier, la formation *Persuasion et communication d'influence* a été offerte aux membres du conseil d'administration, ainsi qu'aux ambassadrices et ambassadeurs de la Fédération. Quelque 25 personnes ont répondu à l'invitation. Cette formation avait pour but de développer ses habiletés à communiquer avec impact et influence dans un contexte professionnel, afin de mobiliser, persuader, inspirer à collaborer et atteindre ses objectifs.

Mobilisation régionale

Le vendredi 19 avril, à Sainte-Marie, la Fédération régionale a tenu une importante mobilisation emboitant ainsi le pas à d'autres fédérations. Un peu plus de 120 tracteurs et autres machineries agricoles se sont rassemblés dans le stationnement du MAPAQ, avant de converger vers le bureau du député de Beauce-Nord, M. Luc Provençal. Au même moment, environ 300 personnes se regroupaient près du Centre Caztel pour marcher dans les rues de la ville et scander des slogans sur la baisse drastique des revenus nets, la lourdeur administrative, ainsi que le manque de réciprocité des normes environnementales.

100^e de l'Union

Le CVSC s'est positionné concernant les célébrations à tenir en Chaudière-Appalaches pour souligner les 100 ans de l'Union. La thématique de l'assemblée générale annuelle 2024 est le 100^e de l'UPA et un souper sera servi plutôt que le traditionnel dîner. Quant à l'arche agricole, qui a sillonné le Québec pendant toute la saison estivale, elle a été installée à Saint-Jean-Port-Joli, le principal affluent touristique de la région, lors de son passage en Chaudière-Appalaches.

Portes ouvertes Mangeons local 2024

L'édition 2024 des Portes ouvertes a eu lieu le 8 septembre, où 1 975 personnes se sont déplacées. Les fermes participantes étaient :

- La ferme Champ Gauche, Saint-Jacques-de-Leeds;
- Le Domaine des Feux Follets, Berthier-sur-Mer;
- La ferme Grange et Boustifaille, Saint-Victor;
- Le Vignoble Le 10-Vin, Saint-Apollinaire.

Médias

Lors de la dernière année, plus d'une dizaine de communiqués de presse ont été publiés par le service des communications de la Fédération, afin de faire cheminer d'importants dossiers d'actualité et valoriser l'agriculture sur notre territoire.

Pour un maximum de visibilité, tous les sujets traités dans les communiqués de presse ont été repris sur les médias sociaux de la Fédération, ainsi que dans l'infolettre. De plus, de nombreuses demandes médiatiques et d'entrevues ont été réalisées en cours d'année par le président et d'autres administratrices et administrateurs de la Fédération et ses affiliés, sur divers sujets d'actualité agricole, notamment :

- Les mobilisations du printemps 2024;
- Le dossier des terres de Rabaska;
- Le prolongement de l'autoroute 73.



COMITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE ET DE PRÉVENTION (CMOP)

Centre d'emploi agricole (CEA)

Dans le but de rehausser sa visibilité, l'équipe du CEA a multiplié ses sorties, afin de faire connaître l'étendue de son offre de service à la clientèle agricole. Malgré les efforts de promotion, une légère décroissance des offres d'emploi reçues (138) et des placements effectués (89) pour la main-d'œuvre locale est observée. Considérant des facteurs, tels que la rareté de main-d'œuvre et une conjoncture économique défavorable pour les entreprises agricoles, le travail réalisé tout au long de l'année permet toutefois d'accueillir ces résultats avec le sentiment du devoir accompli.

Principales réalisations :

- Organisation du travail améliorée avec l'utilisation d'une nouvelle plateforme collaborative;
- Sensibilisation et conseils auprès des productrices et producteurs pour favoriser l'attractivité de leurs offres d'emploi;
- Envoi postal du dépliant des services du CEA dans des secteurs ciblés;
- Cumul de 11 458 vues de la page des offres d'emploi sur le site de la Fédération régionale;
- Présence accrue et investissements sur les réseaux sociaux.

Gestion des ressources humaines

Le programme AgriRH a été remodelé. Il donne accès à des services complets en gestion des ressources humaines et à de la formation aux employeurs agricoles désireux d'améliorer leurs pratiques, et ce, à faible coût. Avec la hausse des demandes de travailleurs étrangers temporaires (TET), et une ressource en moins, la promotion du service s'est avérée plus difficile cette année.

En ce qui a trait aux programmes FermEmploi et AgriEmploi, 13 mandats d'accompagnement ont été réalisés visant l'intégration et le maintien en emploi de nouvelles ressources à la ferme. Finalement, une croissance marquée de la participation au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) est constatée : de 39 à 66 adhérents pour les deux dernières années et 77 en 2023-2024.

Principales réalisations :

- Formation M3I Supervision des conseillères et de la chef d'équipe;
- Recrutement FermEmploi et AgriEmploi;
- Publications dans l'infolettre de la Fédération régionale.

TET

Une augmentation de 264 TET est constatée, comparativement à l'année précédente, pour atteindre 971 embauches auprès de plus d'une centaine d'entreprises agricoles. La fin des demandes multientreprises de janvier a contribué à cette hausse. En ce qui a trait au programme AgriFrancisation, une vingtaine de nouveaux clients ont été recrutés, alors que parmi les anciens, l'accompagnement se poursuit, pour un total de 34 mandats dans les entreprises agricoles de la région qui engagent de la main-d'œuvre étrangère.

Principales réalisations :

- Nouveau partenaire en formation pour AgriFrancisation;
- Fidélisation de la clientèle et nouveaux clients.

Collectif en formation agricole

Les résultats sont en baisse depuis l'an dernier, une décroissance observée à travers toute la province. Ceux-ci peuvent s'expliquer par la conjoncture économique, le mouvement de personnel au sein des maisons d'enseignement et le manque de ressources pour le développement. De ce fait, il y a eu une concentration sur la programmation élaborée en mai, puisque peu de formations ont été ajoutées au calendrier en cours d'année. Ainsi, 1 360 personnes ont participé à l'une ou l'autre des 122 activités de formation données, dont plusieurs étaient offertes en ligne, avec au total 2 634 heures de cours. Ces formations traitant, entre autres, de gestion, de techniques de production, de transformation et de transfert d'entreprise sont affichées dans le catalogue U+, sur le site Internet de l'UPA.

Pour ce qui est du financement, Services Québec, partenaire majeur en région, a contribué pour un montant de 70 799 \$ pour 74 des 122 activités offertes dans l'année. Quant aux sommes engagées par les productrices et producteurs, cela représente 171 684 \$.

En Chaudière-Appalaches, les investissements totaux en formation continue en agriculture se chiffrent à 525 764 \$. Ce montant inclut :

- L'apport du ministère de l'Éducation pour les formations de plus longue durée (ASP) et celles étant créditées (AEC);
- La contribution de plusieurs autres partenaires pour des formations ciblées, comme le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS-CA) pour *Agir en sentinelle pour la prévention du suicide – déclinaison agricole*;
- La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et différents syndicats locaux de l'UPA pour *Jeunes trayeurs*;
- Les Producteurs et Productrices acéricoles du Québec (PPAQ) et les agences de mise en valeur des forêts privées de la région pour diverses formations en acériculture et en foresterie.

Principales réalisations :

- La tenue de huit formations *Agir en sentinelle pour la prévention du suicide – déclinaison agricole*, auprès de 69 personnes, prouve que le besoin de s'outiller pour affronter la détresse psychologique en agriculture est bien présent;
- La formation *Santé et sécurité en abattage manuel des arbres – certifiée CNESST*, a été donnée à 11 reprises, pour lesquelles la subvention reliée à sa participation a été renouvelée à la hausse pour la prochaine année;
- Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) joindra officiellement le Collectif en 2024-2025, afin de développer le secteur de Lotbinière, faisant passer à huit le nombre de dispensateurs de formations au sein du regroupement.

De concert avec les intervenantes et intervenants agricoles et la participation active de nos maisons d'enseignement, le Collectif en formation agricole de la Chaudière-Appalaches se caractérise par son grand dynamisme. Avec une offre de formation diversifiée et profitable au secteur agricole, il contribue à la diversification, à la productivité et à la pérennité des entreprises agricoles de la région.

Mutuelle et accompagnement SST

Les préventionnistes ont visité les 107 membres de la Mutuelle de prévention, afin d'aider les productrices et producteurs à éliminer les risques d'accident à la ferme. Il y a également poursuite de l'accompagnement des membres de la Mutuelle de prévention, ainsi que d'autres employeurs agricoles de la région désireux de se conformer au programme intérimaire du projet de loi 59, qui vise une réforme de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST). De plus, les objectifs du programme Prévention agricole + ont été atteints et un blitz effectué à l'automne aura permis d'aller à la rencontre de 34 entreprises agricoles ayant démontré de l'intérêt à améliorer la sécurité de leurs lieux de travail. Comme chaque année, les préventionnistes ont participé au colloque des partenaires en prévention. Finalement, promotion d'une activité de prévention en sécurité routière pour la machinerie agricole, à Saint-Victor, et tenue d'une activité portant sur la sécurité en érablière, en collaboration avec le Syndicat de l'UPA de la MRC de Montmagny et le Syndicat de l'UPA de L'Islet.

Principales réalisations :

- Activité de prévention auprès d'une quarantaine de personnes, dont des élèves de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) dans une érablière de Sainte-Louise;
- Tenue de deux activités Sécurijours à Saint-Édouard-de-Lotbinière et à Saint-Martin;
- Accompagnement SST au programme intérimaire du projet de loi 59;
- Prévention agricole +.

Prévention

En 2023-2024, la Fédération régionale a participé aux tables de travail et de concertation, en collaboration avec le CISSS-CA et l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA). Les rencontres ont, entre autres, permis de mettre en place un nouveau plan d'action en santé psychologique pour les cinq prochaines années. De plus, à partir de l'infolettre et de la page Facebook de la Fédération, des capsules et articles d'information traitant de santé et de sécurité au travail et de prévention en matière de santé psychologique ont été publiés.

Un plan d'action en santé psychologique se poursuit permettant de maintenir des actions, en vue de sensibiliser et d'outiller les productrices et producteurs agricoles, ainsi que les intervenantes et intervenants en santé mentale. Également, une administratrice ou un administrateur par syndicat local porte le dossier Prévention et a le mandat de faire la promotion du Programme d'aide aux producteurs agricoles (PAPA).

De plus, par le biais de la politique d'aide aux producteurs sinistrés, trois producteurs ont été accompagnés à la suite d'un incendie ayant détruit le bâtiment principal de production.



Principales réalisations :

- Participation au 4^e Forum sur la santé psychologique en agriculture sous le thème *Ensemble, on s'entraide depuis 100 ans*;
- Présentation de la pièce de théâtre *Rouge, Jaune, Vert – Lumière sur la détresse* dans les MRC de Beauce-Centre, Les Etchemins et La Nouvelle-Beauce;
- Production de 5 000 blocs-notes promotionnels sur la santé mentale.

PERSONNES-RESSOURCES AU 31 JUILLET 2024

DIRECTION RÉGIONALE

- Roch Poulin, directeur régional
- Geneviève Lapointe, directrice régionale adjointe
- Anne-Marie Chamberland-Ouellet, directrice des ressources humaines
- Shéryl Marchand, directrice des finances
- Karine Phaneuf, directrice des opérations

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ZONAGE

Réglementation environnementale et municipale, infrastructures publiques (oléoduc, éoliennes, etc.), PDZA, application LPTAA/relations CPTAQ, cours d'eau et bassins versants, projets en agroenvironnement

- Chantale Dubé, conseillère
- Isabelle Lessard, conseillère
- Bélaïs Nyete-Diebe, chargée de projet en agroenvironnement
- Mathieu Roy, conseiller

CENTRE D'EMPLOI AGRICOLE

Gestion des ressources humaines, Mutuelle, prévention des accidents à la ferme, santé psychologique, formation agricole, recrutement de travailleurs locaux et étrangers

- Sandy Roy, chef d'équipe et répondante en formation
- Pascale Blouin, conseillère
- Jean-Philippe Carrier, conseiller
- Marie-Soleil Tardif, conseillère
- Sabrina Vachon, conseillère

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Commercialisation des produits agricoles (circuits courts, marchés publics, marchés institutionnels, etc.) et agrotourisme

- Jean-Philippe Carrier, conseiller
- Marc-Antoine Parent, conseiller

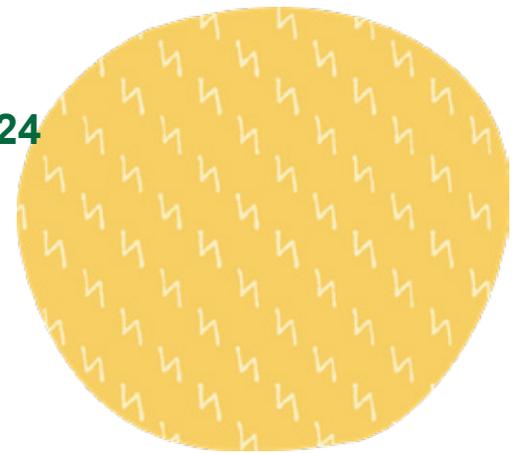
SERVICES AUX GROUPES SPÉCIALISÉS

- Maxime Beaudoin, conseiller
Agricultrices – Chaudière-Appalaches Ouest
- Lynda Deschênes, conseillère
Acériculture – Appalaches-Beauce-Lotbinière
Acériculture – Côte-du-Sud
- Claude Dumais, conseiller
Lait – Chaudière-Appalaches-Sud
- Micheline Garon, conseillère, et Michaël Létourneau, conseiller
Lait – Chaudière-Appalaches-Nord

- Marc-Antoine Parent, conseiller
Porc – Beauce
Porc – Deux Rives
- Claire P. Beaulieu, conseillère
Agricultrices – Chaudière-Appalaches Est
- Frédéric Poulin, conseiller
Bovin – Chaudière-Appalaches Nord
Bovin – Chaudière-Appalaches-Sud
- Alain Roy, conseiller
Acériculture – Beauce
Oeufs – Est du Québec
Volaille – Est-du-Québec

VIE SYNDICALE ET COMMUNICATIONS

- Maxime Beaudoin, conseiller
Etchemins, Lotbinière-Nord, La Nouvelle-Beauce
- Amélie Carrier, conseillère
Communication et marketing
- Jean-Philippe Carrier, conseiller
Bellechasse
- Claude Dumais, conseiller
Lévis
- Yan Gosselin, conseiller
L'Islet, MRC de Montmagny
- Marc-Antoine Parent, conseiller
Lotbinière-Sud
- Frédéric Poulin, conseiller
Appalaches, Beauce-Sartigan
- Alain Roy, conseiller
Beauce-Centre



SUIVI DES RÉOLUTIONS 2023

Demandes de l'assemblée générale annuelle	Suivis
1. PROGRAMME D'APPUI À LA RELÈVE	
<ul style="list-style-type: none"> • D'effectuer des démarches afin : <ul style="list-style-type: none"> – Que les subventions versées à la relève soient bonifiées et indexées; – Que l'information soit partagée et que les différents programmes offerts à la relève agricole, par la FADQ, soient vulgarisés; – Que les critères d'admissibilité de l'aide à l'établissement des relèves à temps partiel et à temps plein soient revus et assouplis. 	<ul style="list-style-type: none"> • La demande a été appuyée au Congrès; • Le manifeste pour la relève agricole et l'avenir de nos fermes a été remis à l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale, le 6 décembre 2023; • Les demandes ont été intégrées dans les revendications et représentations politiques réalisées au printemps. Le 13 juin, en réponse à la crise agricole actuelle et aux demandes de l'UPA, le ministre Lamontagne a confirmé l'adoption à brève échéance de six mesures totalisant 233,6 M\$; • Les représentations se poursuivent.
2. REPRÉSENTATION À LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC	
<ul style="list-style-type: none"> • De s'assurer que les régisseuses et régisseurs aient une formation pertinente liée à l'agriculture ou aient accès à une expertise spécialisée complémentaire, et ce, selon les secteurs de production agricole concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les régisseuses et régisseurs, selon les conditions d'embauche, doivent détenir un diplôme universitaire dans un domaine lié à l'agronomie et l'agroalimentaire.
3. DEMANDE DE CRÉDIT FISCAL SPÉCIFIQUE POUR LES DONS ALIMENTAIRES FAITS PAR LES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS AGRICOLES ET AGROTRANSFORMATEURS	
<ul style="list-style-type: none"> • De faire des démarches afin que soit mis en place un crédit fiscal remboursable pour les dons alimentaires, pour tous les types d'entreprises agricoles et reconnaître les banques alimentaires locales pour la bonification du crédit fiscal provincial. 	<ul style="list-style-type: none"> • La demande a été appuyée au Congrès; • L'Union a inclus une demande de bonifier l'aide fiscale pour les dons alimentaires faits par une productrice ou un producteur agricole, afin de l'arrimer à celle accordée par le gouvernement du Québec, lors des consultations prébudgétaires fédérales.
4. LIMITATION DES DÉGÂTS AU CHAMP OCCASIONNÉS PAR LES MOTONEIGES OU AUTRES VÉHICULES RÉCRÉATIFS	
<ul style="list-style-type: none"> • De demander aux clubs de motoneigistes et aux clubs d'autres véhicules récréatifs, ainsi qu'aux concessionnaires de motoneiges et d'autres véhicules récréatifs, d'intensifier la sensibilisation auprès de leur clientèle sur l'importance de respecter le tracé des sentiers, et aux conséquences importantes de circuler de façon désordonnée sur des propriétés privées (accessibles grâce à la générosité de plusieurs productrices et producteurs agricoles et forestiers); • De demander à Hydro-Québec de sensibiliser la population, disant que les emprises ne sont pas des endroits publics où peuvent circuler tous les types de véhicules; • De produire un document de sensibilisation à distribuer à toutes les municipalités et aux clubs de motoneigistes et autres véhicules récréatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Union siège sur la Table régionale intersectorielle et interministérielle sur les véhicules hors route (TRIIVHR), du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), afin de poursuivre un dialogue régulier avec les intervenantes et intervenants; • Les propriétaires peuvent être dédommagés via le Programme de compensation et de prévention des préjudices aux terres agricoles attribuables aux véhicules hors route du MTMD, depuis le 30 janvier 2024; • L'Union a des discussions avec Hydro-Québec sur l'enjeu de la circulation de véhicule tout terrain (VTT) dans leurs emprises et déjà des actions en ce sens sont mises en œuvre; • Une trousse de communication contenant des modèles d'affiches et des documents types à l'attention des fédérations régionales sera disponible avant la prochaine saison hivernale.

Demandes de l'assemblée générale annuelle	Suivis
5. LIGNE D'INTERCONNEXION APPALACHES-MAINE	
<ul style="list-style-type: none"> De bonifier l'Entente actuelle concernant l'indemnisation des productrices et producteurs afin : <ul style="list-style-type: none"> – Qu'elle soit semblable à celle des éoliennes; – Que les redevances soient obligatoirement annuelles. D'exempter la productrice ou le producteur de toute poursuite ou pénalité en lien avec un bris accidentel; De limiter à deux ou trois le nombre de lignes sur un même lot, selon le type de pylône; D'inclure des productrices et producteurs affectés par le passage d'une ligne électrique dans les discussions concernant le renouvellement de l'Entente UPA–Hydro-Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> La demande a été transférée à la Table de travail sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural pour analyse et recommandations; L'Entente, bien qu'elle date de 2014, prévoit une indexation de certains montants forfaitaires et minimums. Hydro-Québec procède à la mise à jour de ces montants en début d'année.
6. RÉGIME TRANSITOIRE : PROJET PILOTE RÉGIONAL EN PLAINE INONDABLE	
<ul style="list-style-type: none"> De mettre sur pied, en collaboration avec les partenaires, des projets pilotes ou un laboratoire vivant, permettant d'identifier des pratiques agricoles optimales en plaines inondables adaptées à la réalité de tous les bassins versants de la Chaudière-Appalaches. 	<ul style="list-style-type: none"> La demande a été appuyée au Congrès; Les demandes ont été incluses dans les commentaires de l'Union, dans le cadre de la consultation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), en juin 2024.
7. PROJETS ÉOLIENS EN ZONES AGRICOLES DYNAMIQUES ET DANS LES ÉRABLIÈRES	
<ul style="list-style-type: none"> De faire les représentations nécessaires afin que les prochains appels d'offres excluent tout projet éolien en zone agricole dynamique et dans les érablières; De sensibiliser les MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis à l'importance d'encadrer réglementairement et de planifier le développement du secteur éolien sur leur territoire (incluant la zone agricole non dynamique) en consultant leur syndicat local de l'UPA. 	<ul style="list-style-type: none"> La demande a été appuyée au Congrès; La nouvelle Stratégie d'Hydro-Québec pour le développement éolien a été présentée et les prochaines étapes seront menées par la société d'État. Cette même Stratégie mentionne que la protection du territoire agricole est un élément important qu'il faut intégrer dans la planification en lien avec le développement de cette filière.
8. TERRES AGRICOLES CULTIVABLES	
<ul style="list-style-type: none"> De faire des pressions auprès des instances municipales et gouvernementales concernées, afin que les terres agricoles cultivables, qui ont été cultivées au moins une saison au cours des 10 dernières années, doivent accueillir au moins une activité agricole par an (pâturage, fauchage, etc.) et qu'il soit interdit de les reboiser. 	<ul style="list-style-type: none"> La demande a été appuyée au Congrès et prise en charge de l'évaluation de la portion plus technique de l'orientation; Le projet de modernisation du REA du MELCCFP a, notamment, pour but de remplacer cette interdiction par un nouvel encadrement qui reste à définir; Le MELCCFP propose une modulation en fonction du risque, ce qui devrait avantager les régions possédant un couvert forestier plus important, ainsi qu'une agriculture plutôt extensive. Un comité technique, auquel l'UPA sera invitée à participer, se penchera sur cette question dès cet automne, ce qui nécessitera une réflexion à l'interne, afin de préciser nos orientations à ce sujet.

9. RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • De poursuivre les démarches auprès d'AgriRÉCUP, des fournisseurs de plastiques et des MRC, afin que soit implanté un système de récupération efficace dans toutes les municipalités et adapté à toutes les grosseurs d'entreprises; • D'appuyer les syndicats locaux en ce sens; • De demander l'abolition des écofrais tant que le recyclage n'aura pas été démontré. | <ul style="list-style-type: none"> • Le conseil exécutif de la Fédération relance la Confédération sur ce dossier; • L'invitation lancée à l'UPA, par AgriRÉCUP, à siéger sur un comité de suivi, une option d'intérêt pour être tenu informé des enjeux liés aux écofrais et au recyclage des plastiques, ainsi que pour faire passer les messages, le cas échéant. |
|--|--|

10. USINE D'ABATTAGE DE VALLÉE-JONCTION

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • De faire toutes les représentations nécessaires pour que des activités d'abattage de porcs ou multiespèce, sous un quelconque modèle d'affaires, se poursuivent dans l'usine de Vallée-Jonction actuellement propriété d'Olymel S.E.C. | <ul style="list-style-type: none"> • L'un des sujets priorités lors de la rencontre des députés du caucus de la région, le 15 février 2024, à Québec. Malgré les investissements de l'État, l'entreprise privée reste responsable de ses décisions; • L'entreprise Olymel a finalement mis en vente ses bâtiments, en mai. |
|--|--|



SCF CONSEILS CHAUDIÈRE-APPALACHES INC.

L'année 2023-2024 fut une année de transition. La famille de SCF Conseils s'est reconstruite et est maintenant constituée de plusieurs équipes localisées, autant dans les locaux de l'UPA à Saint-Georges qu'à Sainte-Marie.

Chacune est constituée d'une ou d'un chef d'équipe, de comptables professionnels agréés (CPA), d'une auditrice ou d'un auditeur signataire et du personnel technique. La ou le chef d'équipe assure la coordination du travail des membres de son groupe.

Toute la clientèle s'est vue attribuer une ou un CPA, de même qu'un membre du personnel technique. Ainsi, il sera maintenant plus facile de joindre quelqu'un en demandant à parler à une personne attitrée à votre dossier.

Pour l'année 2024-2025, le SCF Conseils continuera ses efforts de recrutement, afin d'agrandir son personnel et, ainsi, répondre à la demande croissante des productrices et producteurs agricoles de notre région.

Merci

Le personnel de direction :

Marc-Ange Doyon, CPA, Fiscaliste
Président-directeur général

Karine Pépin, CPA, M. Fisc.
Directrice des opérations



Chaudière-Appalaches Inc.

Société de comptables professionnels agréés



Siège social
Saint-Georges



Centre de services
Sainte-Marie

PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Article 1 - Droit de parole

Lorsqu'un délégué, ou toute autre personne qui a le droit de parole dans une assemblée, désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'un délégué demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Pendant qu'un délégué a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

Article 2 - Les propositions

- A) Toute proposition est d'abord présentée par un délégué et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.
- B) Lorsqu'un délégué désire faire une proposition, il se lève, demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude.
- C) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, la proposition est la propriété de celle-ci, et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

Article 3 - Le débat

- A) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui, de droit, peut prendre la parole le premier.
Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis, viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.
- B) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq (5) minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un délégué qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.
- C) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.
- D) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.
- E) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. Si le sous-amendement est battu et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement.
- F) Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale.
- G) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

Article 4 - Le vote

- A) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité de l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.
- B) Un délégué peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre délégué, et acceptée par la majorité de l'assemblée. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- C) Le vote se prend à main levée, ou par « assis et levé », ou par vote individuel ouvert, ou par scrutin secret. Deux délégués peuvent exiger que la question sous délibération soit mise aux voix par scrutin secret. Aux élections des officiers, le vote se prend toujours au scrutin secret.
- D) Le président n'a droit de vote qu'au scrutin secret ou au cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

Article 5 - Question de privilège

- A) Si un délégué croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles, du lieu de la réunion ou autres faits analogues, il est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.
- B) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non.
- C) La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.

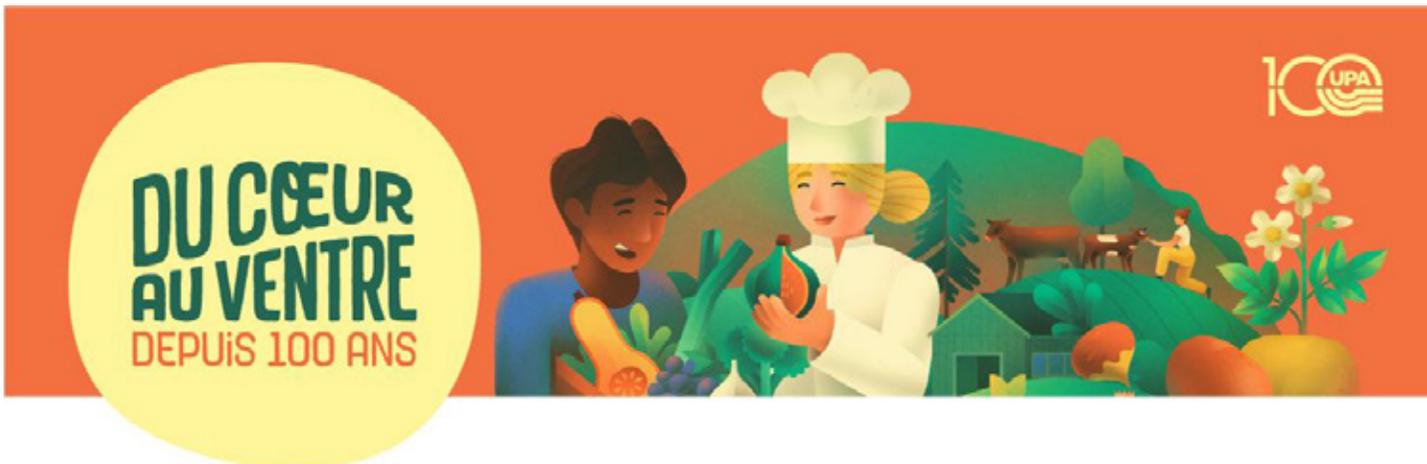
Article 6 - Point d'ordre

- A) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre délégué pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- B) Si un délégué croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur.
- C) Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

JOURNÉE PORTES OUVERTES 2024



PARTENAIRES PROVINCIAUX



Nous tenons à remercier sincèrement nos partenaires provinciaux pour leur précieuse contribution aux activités du 100^e anniversaire de l'Union. Votre soutien et votre engagement ont été indispensables au succès de notre projet et nous vous en sommes vraiment reconnaissants.

Merci!

Québec 

energir

 Desjardins

PROMUTUEL
ASSURANCE

Le Centre d'emploi agricole

NOTRE EXPERTISE :
VOS RESSOURCES HUMAINES



L'ÉQUIPE



Pascale Blouin
Conseillère



Mélanie Bolduc
Technicienne



Jean-Philippe Carrier
Conseiller



Mélissa Mercier
Secrétaire



Alexandra Rainville
Technicienne



Sandy Roy
Chef d'équipe et
répondante en
formation



Marie-Soleil Tardif
Conseillère



Sabrina Vachon
Conseillère

Communiquez avec nous !

☎ 418 228-5588

🌐 chaudiere-appalaches.upa.qc.ca

✉ ceachaudiereappalaches@ca.upa.qc.ca

📘 CEACHaudiereAppalaches



L'Union
des producteurs
agricoles

Centre d'emploi agricole

Chaudière-Appalaches

RECRUTEMENT ET INTÉGRATION

Main-d'œuvre locale

- Planification des besoins
- Élaboration et publication d'offres d'emploi
- Recrutement et sélection des candidatures
- Soutien aux entrevues de sélection
- Soutien à l'intégration des nouveaux employés

Main-d'œuvre étrangère

- Planification des besoins
- Préparation des demandes de travailleurs étrangers temporaires (TET)
- Services-conseils en immigration

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

Mutuelle de prévention

- Services-conseils en SST
- Aide à l'élaboration de programmes et de plans de prévention
- Soutien en gestion des réclamations à la suite d'un accident
- Accompagnement lors d'une visite de conformité de la CNESST

Programme de prévention

GRATUIT !

- Prévention agricole +

Service d'information et d'accompagnement

SUBVENTIONNÉ !

- Soutien personnalisé
- Développement d'outils de prévention

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)

GRATUIT !

- Ouvrier en production laitière
- Ouvrier en production porcine
- Ouvrier serricole
- Ouvrier avicole
- Opérateur de machinerie agricole
- Et autres productions possibles

Programme de francisation

GRATUIT !

- AgriFrancisation

Programme d'intégration et de formation en emploi

GRATUIT !

- FermEmploi

Formation continue

SUBVENTIONNÉE !

- Collectif régional en formation agricole - Portail U+
- Espace numérique d'apprentissage CIBLE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)

Services-conseils

SUBVENTIONNÉS !

- Diagnostic des besoins en GRH et plan d'intervention
- Création d'outils personnalisés (manuel d'employé, grille salariale, etc.)
- Information sur les lois et les normes du travail

Programme d'accompagnement et de coaching RH

SUBVENTIONNÉ !

- AgriRH





Chaudière-Appalaches Inc.

Société de comptables professionnels agréés

**Une équipe composée
de professionnels en
comptabilité et fiscalité
agricole**

**PARTOUT EN
CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Nos bureaux :

Saint-Georges

2550, 127e Rue, G5Y 5L1

Tél. : 418 228-5588

Sainte-Marie

1135, boulevard Vachon Nord, G6E 1M9

Tél. : 418 386-5588

Sans frais :

1 888 938-3872

Télécopieur :

418 228-3943

Nos services

- ✓ **Planification fiscale**
- ✓ **Déclaration de revenus**
- ✓ **Comptabilité**
- ✓ **Agri-stabilité**
- ✓ **Transfert de ferme et de boisé**

Et plus encore !

www.scfconseils.ca